

et la situation omnipotente de leur frère Auguste à la tête de 6 des 10 forges du pays — les frères Metz étaient devenus les maîtres incontestés du Grand-Duché. Mais ce qui est le plus étrange dans cette situation unique c'est que, considérée avec le recul des années, elle ne nous semble ni injuste, ni immorale.

La date du 27. 3. 1849 fut fatidique pour Charles Metz. Non seulement il perdit ce jour son épouse chérie mais il se manifesta également chez lui les premiers troubles d'une maladie de coeur. Ce fut donc sous de mauvais augures qu'il prit la tête de la délégation des députés luxembourgeois qui devait recevoir le serment du roi grand-duc Guillaume III, en avril 1849. Le trajet se fit via Coblenz puis, par bateau, jusqu'à Amsterdam et de là à La Haye. Nous avons relaté au fascicule IX l'inqualifiable accueil réservé à la députation luxembourgeoise. Trois jours (et non cinq) les députés attendirent d'être reçus par le roi. L'audience n'eut lieu que le 18, à la suite d'une lettre de Charles Metz dans laquelle le souverain était rendu attentif au danger que constituait son attitude.

Comme Guillaume III ne voulait point de lecture d'adresse, Charles Metz garda dans la poche le discours qu'il devait prononcer en tant que premier citoyen du Grand-Duché.

On a jéré sur les circonstances ayant entouré la fameuse audience. D'après le « Courrier » il n'en fut rien. « L'audience fut sèche, il est vrai, mais convenable et digne ; il ne se passa rien qui put blesser la délicatesse de la députation. » (!)

Après le départ de celle-ci pour Luxembourg, et selon le voeu de la députation, Charles Metz n'eut de cesse qu'il fût reçu par Guillaume III. Deux audiences lui furent accordées dans la journée du samedi 21 avril, une à midi et une à huit heures du soir. Et ne doit-on pas être de l'avis du « Courrier » que, bien qu'un journal luxembourgeois ait reproché à Charles Metz d'être resté après le départ de la députation, ces entrevues avec un souverain dont les dispositions à l'endroit du Grand-Duché avaient été égarées par des délateurs étrangers, n'en furent pas moins utiles au pays ?

A la première audience assistait également — à l'insu de Charles Metz — le fameux major Winckel (v. fasc. IX, p. 174). Pour mettre le roi à l'aise et pour démontrer que lui, Metz, n'avait que le bien du pays en vue, il dit dans son discours : « Veuillez, Sire, en croire à mes paroles, elles ne sont dictées par aucun intérêt personnel, car, Sire, permettez-moi de Vous le dire, Votre Majesté ne peut rien pour moi : je ne désire rien et ne veux rien. » « L'audience fut vive, lisons-nous dans le journal des Metz, mais il paraît aussi que l'honneur et les intérêts du pays furent défendus avec fermeté par M. Ch. Metz, tout en conservant le respect dû au Souverain. »

Le soir le président Metz est reçu par le roi en tête à tête, « avec des égards qui ne laissent pas de doute sur sa bienveillance. » C'est probablement au cours de cette audience que Guillaume III avoua à Charles Metz les trois points qui lui pesaient : le Contingent, la liste